

Un nouvel élan pour Cholet

Le groupe d'élus

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE

Le budget primitif de 2019 était soumis au vote. Jean-Marc Vacher est intervenu sur **« ce budget à la coloration de fin de mandat »**.

Il a noté que, le vote ayant lieu en décembre, le seul élément de comparaison est le budget primitif de l'année précédente, alors qu'il y a eu des décisions modificatives d'une ampleur assez large cette année. Dans le document d'accompagnement, il est évoqué des ratios qu'il vaudrait mieux arrêter d'utiliser dans la discussion du fait du poids de l'intercommunalité.

*« Je vous ai vu froncer des sourcils lorsque j'ai parlé de budget à coloration de fin de mandat, a-t-il poursuivi, mais c'est effectivement le dernier budget sur une année complète. [...] Lors d'interventions précédentes, je m'étais étonné de la diminution concernant un certain nombre de lignes budgétaires : dépenses de réparations, dépenses d'entretien. **Dans ce budget 2019, on voit a contrario des augmentations très substantielles : réparations de bâtiments, espaces verts, voirie.** Pourquoi avoir cette logique de stop & go, alors qu'on pourrait avoir un lissage sur l'ensemble du mandat ? »*

Il a aussi fait une remarque sur la capacité de désendettement, qui s'est effectivement améliorée mais pour laquelle on peut se demander si l'amélioration est pérenne. *« En revanche, je m'interroge sur l'année 2020, a-t-il conclu, puisque on arrive à une capacité de désendettement de 9,41 années avec des crédits de paiement de l'ordre de 8 millions sur l'année 2019. **Mais lorsqu'on regarde les crédits de paiement sur l'année 2020 à partir des différents programmes, on est à 14 millions d'euros d'investissements, ce qui représente une majoration très forte.** »* On peut penser que cela relancera l'endettement.

L'autorisation d'ouvertures dominicales des commerces, cette fois-ci pour 2019, est un autre sujet habituel de fin d'année. *« L'an dernier, a rappelé André Cerqueus, nous avons déjà débattu de la question des autorisations d'ouverture des commerces le dimanche. Je vous suggérerais de proposer aux partenaires sociaux, employeurs et salariés du commerce, de se réunir pour se mettre d'accord sur le travail du dimanche. **Vous m'avez répondu que chaque protagoniste camperait sur ses positions.** »*

***Eh bien, nous avons un contre-exemple**, puisque, dans le Maine et-Loire, les employeurs du commerce de mobilier et les représentants des salariés ont négocié un accord encadrant les ouvertures dominicales. [...] Ils limitent le nombre de dimanches travaillés et définissent l'organisation nécessaire : principe du volontariat, rémunération, repos compensateur, frais de déplacement et de garde d'enfants. Donc c'est possible.*

*La démocratie sociale est indispensable à notre démocratie tout court. Elle doit se baser sur le respect et le dialogue. L'arbitrage sur le travail du dimanche ne devrait pas se limiter à des échanges de courrier. **Je persiste à souhaiter que les partenaires concernés par les ouvertures dominicales se mettent autour de la table dans cet esprit de dialogue et de respect pour aboutir à des accords.** »*

Enfin, parmi les dix-neuf délibérations, deux concernaient l'aménagement urbain, pour lesquelles nous avons voté favorablement : **l'îlot de la Boule d'Or et le quartier de la gare.**